

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 11 septembre 2019

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Yvette Fontaneau, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Steeve Joly, Joëlle Lemouzy, Pierre Léger, Marie Mounier, Guillaume Périn, Jean Rémond

Absents : Kévin Branlé (pouvoir à Marie Mounier), Hélène Joly (pouvoir à Steeve Joly), Romane Patenotre, Christophe Trillaud (pouvoir à Yvette Fontaneau)

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.

Le quorum est atteint.

La séance débute à 20H05. Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 23 Juillet 2019,
- Présentation du City-Stade,
- Présentation de la Balade des Oies Sauvages,
- Délibération approuvant le rapport de la CLETC,
- Modification d'un nom de rue, Délibération,
- Déclassement de la voie communale n° 117,
- Classement de la voie communale n° 117.
- Plateformes ancien tennis - Demande d'une Subvention au Soutien d'Initiative Locale au Département de la Charente,
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Marie Mounier est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la réunion du 23 juillet 2019

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Présentation du City-Stade

Intervention de la société **SAE Tennis d'Aquitaine** qui a été retenue pour le projet : M. **VIMPERE**.

Fabricant de terrains de tennis depuis 56 ans à Ambarès (33), SAE fabrique des City-Stades de A à Z depuis l'année 2000. Les travaux dureront environ deux semaines et débuteront dès que la société Eiffage aura terminé la préparation du sol.

Présentation de la Balade des Oies Sauvages

Intervention de M. Desfontaines, président des randonneurs de la Vallée de l'Echelle qui nous présente l'organisation de la Balade des Oies Sauvages qui aura lieu à Vouzan les 21 et 22 septembre 2019. La présence de bénévoles est souhaitée le dimanche matin à partir de 7H pour gérer l'arrivée des randonneurs (2000 personnes attendues).

Délibération approuvant le rapport de la CLETC

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLETC.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Modification d'un nom de rue, Délibération

Lors de la création du plan d'adressage, la route du Maine Gaubrun commençait à la Mairie. Il est proposé de découper en deux parties : De la Mairie à la rue de la Paillerie, le nom deviendra « rue de la Mairie ». Au delà, le nom « route du Maine Gaubrun » est maintenu.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Déclassement de la voie communale n° 117

Point retiré de l'ordre du jour.

Classement de la voie communale n° 117

Point retiré de l'ordre du jour.

Plateformes ancien tennis - Demande d'une Subvention au Soutien d'Initiative Locale au Département de la Charente

Demande de subvention à hauteur de 20 % de la partie hors taxes du montant de l'enrobé pour la préparation du City Stade. Montant escompté de 3029 €.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Questions diverses

- DETR : Proposition de projet de territoire pour la réfection de la cantine.
- Démission d'Alain Lacouture qui a rejoint Séverine à la cantine.
- Arrêt de maladie du cantonnier prolongé de trois mois. Il va falloir trouver une solution pour maintenir un service correct dans la commune.
- Wifi4Eu : Quatre entreprises ont fait des devis. Présentation du comparatif des offres reçues. Négociation à faire sur la maintenance.
- Présentation du projet du comité des fêtes pour le petit patrimoine (four à pain, croix de Mirande).
- Les invitations pour le repas des aînés le 6 octobre ont été distribuées.
- Voie Communale 117 (vers les Tourniers) : Le tracé réel diffère du tracé sur le cadastre et empêche la vente d'une maison. Il faudra procéder aux corrections (déclassement / classement) pour rectifier la position de la voie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h43